



## ■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP ET AU JOUE N° 20-38233

Mardi 20 Octobre 2020

Date d'envoi au service éditeur : 24/03/2020

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) du 26/03/2020 au 30/06/2020

Réf. JOUE : n°2020/S 062-149019 du 27/03/2020

Résultats de concours

Directive 2014/24/UE

> [Voir l'annonce sous sa forme originale](#)

Avis faisant référence à cette annonce (0) :

- > [Créer un avis rectificatif](#)
- > [Créer un avis d'annulation](#)



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
 > [Contact client](#)

J13 Résultats de concours attribution Dir24

Département(s) de publication : 972

Annonce No 20-38233

I. II. IV. V. VI.

### RÉSULTATS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

## I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Basse - Pointe, 22 rue du Docteur Morestin - B.P.28. 97218, BASSE-POINTE, F. Téléphone : (+33) 5 96 78 50 44, Courriel : [julien.litadier@ville.bassepointe.mq](mailto:julien.litadier@ville.bassepointe.mq). Code NUTS : FRY20

## Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr/>

Adresse du profil acheteur :

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + relatif à la construction d'un groupe scolaire  
 Numéro de référence : BP CONC 01-03/2019

## II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

## II.2) DESCRIPTION

## II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : ESQ + les études d'esquisses + ; AVP les études d'avant-projet décomposées en : APS : avant-projet sommaire ; APD : avant-projet définitif ; PRO les études de projet ; ; ACT l'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ; EXE le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux et la totalité des études de synthèse ; VISA l'examen de la conformité au projet et le visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs ; DET la direction de l'exécution des contrats de travaux ; AOR l'assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la "Garantie de Parfait Achèvement" (GPA) prévue par l'article 44.1 du CCG Travaux ; La mission de base intègre les obligations relatives à la gestion des Déchets de Chantier au sens de la loi n°75.633 du 15 juillet 1975, modifiée et des textes d'application. Elle intègre aussi les obligations relatives à la Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) au sens de la norme NFS 61932. A ce titre, le titulaire assure la fonction de coordonnateur SSI. 2. les autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre : OPC l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux ;

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Bâtiment

#### SECTION IV : PROCÉDURE

## IV.1) DESCRIPTION

## IV.1.2) Type de concours

Restreint

## IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants : Critères La qualité de la réponse au programme (satisfaction des besoins, qualité de l'organisation fonctionnelle, inscription dans le site, qualité environnementale, dispositions architecturales, contraintes de fonctionnement et de maintenance de l'ouvrage). La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage ; l'appréciation de celle-ci prendra en compte la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation et de maintenance.

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

## IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2019/S 061-142305 du 27/03/2019

#### SECTION V : RÉSULTATS DU CONCOURS

Le concours s'est terminé sans attribution de prime : non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le(s) prix n'a/n'ont pas été attribué(s)

V.3) Récompense et primes

V.3.1) Date de la décision du jury : 9 mars 2020

V.3.2) Informations sur les participants

Nombre de participants envisagé : 1

Nombre de PME participantes :

Nombre de participants étrangers :

V.3.3) Nom(s) et adresse(s) du/des lauréat(s) du concours

EURL LAURENT LAVALL, 9 tour massabielle, 97110, POINTE A PITRE, F, Téléphone : (+33) 5 90 21 54 40. Courriel : [l.lavall@free.fr](mailto:l.lavall@free.fr). Fax : (+33) 59 02 15 80. Code NUTS : FRY10

Le lauréat est une PME : non

V.3.4) Montant de la prime ou des primes

Montant de la ou des prime(s) attribuée(s) hors TVA : 24 500 euros

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif, 12 rue du citronnier - Plateau Fofu - CS 17103, 97271, SCHOELCHER Cedex, MQ, Téléphone : (+59)6 5 96 71 66 67.  
Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : \* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ; \* Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ; \* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ; \* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

24 mars 2020

**Éléments de facturation :**

Classe de profil : Commune

Siret : 21972203000018

Libellé de la facture : Commune de Basse - Pointe 22 rue du Docteur Moresin AKR, F-97218 Basse Pointe, Martinique

**Indexation de l'annonce :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 30 juin 2020

Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + relatif à la construction d'un groupe scolaire

Nom de l'organisme : Commune de Basse - Pointe

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS3876877



> Informations légales

Le Maire,  
Marie-Thérèse CASIMIRIUS


